

filles, Nicole de Reims, qui paraît avoir été de bonne foi. André du Val raconte au long son histoire dans la *Vie de M^{me} Acarie* (l. I, ch. vi). Nicole semblait avoir les grâces les plus extraordinaires, elle était approuvée et consultée par une foule de pieux personnages, elle semblait même travailler à la conversion du peuple, elle organisait des prières publiques et des processions. M^{me} Acarie était seule à déclarer que tout venait du démon. Un jour enfin, cette fille revint subitement à son naturel, si bien « qu'elle n'avait plus cet esprit élevé, ces beaux discours, ... ni l'apparence de ces grandes vertus. Mais elle était fort grossière, rude et imparfaite... Elle se maria et fut sur le point de se faire huguenote ».

41. — *Cinquième cause de fausseté.* Les inventions des faussaires.

Souvent les prophéties politiques ont été leur œuvre. Ils étaient poussés par des motifs d'intérêt politique ou pécuniaire, ou par le désir de mystifier le public.

On trouve un exemple du premier motif lors de la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Le futur patriarche schismatique, Georges Scholarios, qui était secrètement de leur parti, par haine des Latins, voulait décourager les défenseurs de la ville. Pour cela, et lui-même l'avoua ensuite, il composa de fausses prophéties dont le peuple se repaissait. L'une d'elles annonçait que les assaillants commenceraient d'abord par entrer, mais que soudain ils seraient mis en déroute miraculeusement.

D'autres fois, les auteurs ont voulu rire aux dépens des gens crédules. On a souvent réimprimé une prophétie de Cazotte sur la Révolution française. Or on sait qu'elle a été composée après coup par La Harpe. Peut-être le fond est-il historique, mais moins merveilleux qu'on ne l'avait prétendu. Supposons que la mort de Louis XVI et la Révolution y aient été réellement prédites. Ces événements étaient décidés à l'avance par les sociétés secrètes, Cazotte, qui était un haut dignitaire de l'illuminisme allemand, connaissait ces projets et pouvait facilement en annoncer la réalisation.

Une autre prophétie célèbre est celle d'Orval, qui parut en 1839 et était censée provenir d'un livre imprimé au xv^e siècle. On y trouve des détails minutieux sur les événements antérieurs à l'année de la publication. Le reste est obscur. L'évêque de Verdun, dans une circulaire du 6 février 1849, déclara que l'auteur était un prêtre

de son diocèse. « Dans le principe, dit ce dernier, il n'avait vu dans cette supercherie qu'un amusement sans portée; mais le temps s'étant chargé de vérifier quelques-unes de ses prévisions, la vanité d'un côté, de l'autre la fausse honte, l'avaient fait persévérer dans une voie dont il était enfin heureux de sortir » (Cette lettre est citée en entier à la fin du livre du R. P. Pouplard, *Un mot sur les visions*).

Des auteurs plus récents, tels que l'abbé Curicque (*Voix prophétiques*), ont contesté l'aveu précédent, disant qu'il a été arraché par la crainte, et ils ont cité des témoins qui jadis ont déclaré avoir lu une prophétie *analogue*, à l'époque même de la Révolution. Mais comme on n'a conservé aucun texte authentique de celle-ci, on ignore jusqu'où allait cette analogie. Quand même on admettrait que l'éditeur de 1839 a brodé sur un document ancien, il n'en resterait pas moins vrai qu'il est un faussaire.

42. — Les différentes causes de fausseté qui viennent d'être énumérées, se sont souvent réunies pour faire éclore de fausses prophéties politiques. Elles abondent surtout aux époques de **grands troubles politiques ou religieux**, parce qu'alors les imaginations sont surexcitées.

Au xiii^e siècle, S^t Bonaventure se plaignait d'entendre à « satiété » des prophéties sur les malheurs de l'Église et la fin du monde (*Progrès des religieux*, l. III, ch. LXXVI).

A la fin du xiv^e siècle, pendant le Grand Schisme d'Occident, « les voyants surgissent de partout, et leurs visions acquièrent une influence et une diffusion qu'elles n'avaient jamais rencontrées auparavant... On s'appuyait sur des prédictions sans base dans les sermons les plus solennels » (Salambier, *Histoire du Grand Schisme*, ch. vi, § 4). Gerson qui assista au concile de Constance, où l'on mit fin au Grand Schisme et à la lutte des trois papes rivaux, dit qu'il y eut un nombre incroyable d'*hommes saints et mortifiés* qui, à cette époque, eurent de fausses révélations, et qu'il tient ces renseignements de témoins dignes de foi. Il ajoute : « Beaucoup d'entre eux croyaient avoir appris par révélation, et avec certitude, qu'ils seraient chacun le futur pape » (*De distinctione verarum visionum*. Début).

Au commencement du xvi^e siècle, il y eut en Italie une véritable épidémie de prophéties politico-religieuses. Cette effervescence avait eu pour point de départ les prédictions faites à Florence par

Savonarole. Des religieux, des ermites, se répandaient de tous côtés et, commentaient l'Apocalypse, annonçaient en chaire ou sur les places publiques des révolutions dans le gouvernement temporel et spirituel, et ensuite la fin du monde. Les paysans, les jeunes filles finirent par prophétiser. Dans le v^e concile de Latran, en 1516, Léon X fut obligé de publier une bulle pour interdire les prophéties publiques des prédicateurs (Pastor, *Histoire des Papes*, t. V, fin de l'*Introduction*, et Mansi, collection des conciles).

Arrivons au xviii^e siècle. Il y eut « des prophéties toujours renaissantes pendant le cours de la Révolution française, prophéties très claires, très détaillées sur les événements passés, plus vagues sur les événements futurs, souvent démenties par les faits, quand elles s'avisèrent de préciser, en promettant un sauveur qui n'arrivait point, mais remplacées bientôt par une autre prédiction qui, cette fois, se présentait avec le caractère de l'infailibilité » (L'abbé Sicard. *L'ancien Clergé de France*, t. III, l. III, ch. vi, p. 153).

Au xix^e siècle, nous avons eu aussi des épidémies de prédictions; elles annonçaient le règne du comte de Chambord ou des Nauendorff. Elles s'inspiraient des prophéties contestables sur « le grand pape et le grand roi » que le V^{bi} Holshanser a insérées, au xvii^e siècle, dans son *Commentaire sur l'Apocalypse*. Les revues pieuses ont souvent le tort d'accueillir et de répandre ces niaiseries qui déconsidèrent la religion.

Le xx^e siècle ne le cède pas aux précédents. Lorsqu'on 1901, les Chambres françaises discutèrent longuement les lois destinées à détruire les congrégations religieuses, l'imagination prophétique se mit en branle. Des voyantes se sentirent poussées à aller trouver le Saint-Père, pour lui confier leurs prédictions et des secrets. Le directeur de l'une d'elles m'a raconté qu'elle fut bien surprise, en arrivant à Rome, de voir qu'elles étaient venues, au nombre de dix, dans le même but. Un cardinal l'écouta très patiemment; mais l'audience du pape fut refusée.

Je tiens de bonne source que l'un des prétendants actuels au trône de France reçoit sans cesse des lettres de prophètes et prophétesses qui lui annoncent ses destinées et lui donnent des conseils, soi-disant au nom de Dieu. Il en est fatigué.

43. — Rien n'est plus facile que d'inventer ainsi des **prophéties politiques**. Il suffit d'annoncer de grands malheurs,

suivis de secours extraordinaires. On peut lancer ces affirmations sans crainte, car personne ne peut prouver le contraire.

Un caractère suspect qui frappe dans les prophéties politiques *modernes*, c'est qu'elles ne poussent jamais à la lutte contre les méchants et n'indiquent aucun moyen sérieux de leur résister. Plusieurs même nous prédisent que le monde doit changer soudainement, *par miracle*. « Une ère nouvelle » est sur le point d'apparaître. Tout le monde deviendra saint en un clin d'œil. La conclusion que l'on tire de semblables prédictions, c'est qu'il faut rester les bras croisés. Puisque Dieu fera tout et tient à le proclamer à l'avance, il y aurait de notre part de l'indiscrétion et de la naïveté à vouloir l'aider et à devancer son heure. Restons donc à ne rien faire. Voilà une doctrine commode.

J'objectais un jour à l'une de ces fausses prophétesses que le monde semble, au contraire, devenir de plus en plus mauvais, et que nous tournons le dos à la grande rénovation qu'elle annonçait. Elle répondit : « C'est bon signe. Dieu ne veut intervenir que quand le mal sera à son comble. » — Cette réponse n'apprend rien. Quand pourra-t-on dire que le mal sera à son comble? » De plus, vous admettez que ce maximum aura lieu prochainement, et non dans deux mille ans? Comment le savez-vous?

§ 3. — Comparaison, comme sécurité, avec l'union mystique.

44. — Nous venons de voir que les **révélations** sont sujettes à beaucoup d'illusions. Notre action propre, surtout, peut contre-faire l'action divine ou s'y mêler. Ce premier inconvénient entraîne d'autres plus graves. Généralement, en effet, les révélations n'ont pas seulement pour but d'être utiles à l'âme du voyant; elles poussent à des actes extérieurs, comme d'enseigner une doctrine, de propager une dévotion, de prophétiser, ou de se lancer dans une entreprise exigeant des dépenses. Si ces impulsions venaient de Dieu, et uniquement de lui, il n'y aurait aucun mal à craindre. Mais dans le cas contraire, qui est de beaucoup le plus fréquent, et difficile à discerner, on s'engage dans des voies très périlleuses. Il s'ensuit qu'en général les révélations sont un danger.

45. — Au contraire, il n'y a rien à craindre de l'**union**

mystique. En effet, mettons les choses au pire, et supposons que l'état d'oraison n'en soit qu'une simple imitation. Du moment que cette oraison a la prétention de ressembler à l'état mystique, et qu'on n'arrive pas à l'en discerner avec certitude, c'est qu'elle présente en apparence les mêmes caractères et, en particulier, qu'elle donne une tendance à l'amour divin et à la pratique des vertus. Ce résultat est excellent. De plus, elle ne pousse pas aux actes extérieurs énumérés ci-dessus, sans quoi elle dégénérerait en révélation; ce qui est contraire à l'hypothèse. Et ainsi elle est *complètement inoffensive*.

Du reste, je viens de faire une concession trop forte. J'ai supposé que l'état mystique pouvait être contrefait par notre esprit ou par le démon. J'ai montré ailleurs le contraire (ch. XVI, 19). Dès lors, une oraison qui présente sérieusement l'ensemble des caractères de l'état mystique vient de Dieu, et ainsi il ne peut être qu'avantageux.

46. — La mystique est si peu étudiée, même dans beaucoup de couvents, que beaucoup de personnes pieuses confondent les révélations et l'union mystique, ou du moins ignorent qu'il faut les **apprécier d'une manière différente**. Elles tombent alors dans un des deux excès que voici :

1° Si elles savent *les dangers des révélations*, elles étendent leur jugement sévère jusqu'à l'union mystique et elles détournent certaines âmes d'une voie excellente;

2° Si, au contraire, elles sont persuadées, et avec raison, de *la sûreté et utilité de l'union mystique*, elles étendent à tort ce jugement favorable aux révélations, et elles poussent certaines âmes dans une voie dangereuse.

CHAPITRE XXII

RÉVÉLATIONS ET VISIONS (*suite*). — MARCHÉ À SUIVRE POUR LES JUGER.

§ 1. — Du degré de probabilité ou de certitude auquel on peut arriver.

1. — Examinons d'abord cette question : peut-on quelquefois être **moralement certain** qu'une révélation est *purement divine*?

Oui; quoiqu'il semble que non, quand on songe à toutes les causes d'erreurs énumérées précédemment.

2. — Et d'abord, Dieu peut, quand il le veut, donner une pleine certitude à la personne **qui reçoit la révélation**, du moins pendant la durée de celle-ci. Il produit une lumière et une *évidence* tellement grandes que toute espèce de doute est impossible.

Un fait analogue se passe dans l'ordre naturel. Nos sens sont exposés à bien des illusions. Il n'en est pas moins vrai que, dans une foule de cas, nous sentons que nous n'avons pu nous tromper.

3. — Peut-on quelquefois être certain que la **révélation faite à une autre personne** est purement divine?

Oui. Car les prophètes de l'Ancien Testament donnaient des signes *certain*s de leur mission. Sans cela on ne les aurait pas crus, et on n'aurait même pas eu le droit de le faire. En effet, il y avait toujours de faux prophètes, qui s'imposaient à une partie du peuple et la pervertissaient. L'Écriture ordonnait de faire le discernement.

Par quels moyens peut-on arriver à ce résultat? Telle est la

question, importante mais difficile, que nous allons étudier dans ce chapitre.

4. — On donne une preuve sans réplique qu'une révélation est divine, quand on fait un **miracle** (1), si l'on avertit qu'il est produit à cette intention, ou que les circonstances le montrent.

Une prophétie réalisée sera l'équivalent d'un miracle, si elle a été précise et qu'elle n'ait pu être l'effet ni du hasard ni d'une conjecture du démon.

En dehors de ces moyens assez rares de se former un jugement, il y en a un autre plus long, plus délicat : la *discussion* des raisons pour ou contre.

5. — En pratique, cet examen ne donne le plus souvent qu'une **probabilité** plus ou moins grande. Et quand il en est ainsi, il ne faut pas craindre de l'avouer.

Les auteurs restent souvent dans le vague sur ces questions. Ils parlent bien de signes de discernement. Mais ils oublient de faire remarquer que, pris séparément, ils ne donnent pas une certitude complète, et que leur existence n'est pas toujours facile à apprécier.

De même, ils parlent d'action divine, mais ils ne se demandent pas toujours si elle est absolument sans mélange. Cependant c'est là encore un point important.

6. — La **marche à suivre** pour juger des révélations ou visions peut se résumer dans les trois opérations suivantes que je vais étudier séparément : 1° se procurer des renseignements détaillés sur la *personne* qui se croit favorisée ; 2° et aussi sur le fait même de la révélation ; 3° une fois ces données obtenues, tirer la *conclusion* qu'elles comportent.

Parfois encore, pour prouver qu'une révélation est divine, on emploie la *méthode d'exclusion*. Elle consiste à prouver que ni le démon, ni les idées personnelles, n'ont pu venir mêler leur action à celle de Dieu ; et que personne n'a retouché après coup la révé-

(1) Un miracle vint ainsi encourager S^{te} Thérèse au début de sa réforme, qui lui était ordonnée par des révélations. Pendant qu'elle bâtissait secrètement son futur monastère d'Avila, elle y logeait sa sœur Jeanne de Ahumada et son beau-frère Jean de Ovalle ; ils semblaient ainsi se faire construire une maison pour eux-mêmes. De la sorte, les adversaires du projet ne soupçonnaient rien. Or la sainte étant allée visiter les travaux, ressuscita son neveu, Gonzalve, âgé de cinq ans, qui avait été renversé par la chute d'une muraille, et était resté sans vie depuis plusieurs heures (1561). Vu les circonstances de temps et de lieu, ce miracle était, de la part de Dieu, une approbation de l'entreprise et des idées qui l'avaient inspirée.

lation. Mais ce procédé ne diffère du précédent que par la manière de classer les renseignements, et de rédiger les conclusions. Pratiquement on a à prendre les mêmes informations, mais dans un ordre moins naturel.

§ 2. — Sept espèces de renseignements à se procurer sur la personne qui se croit favorisée.

7. — Avant d'examiner le texte et les circonstances d'une révélation, il faut savoir à **qui** l'on a affaire. Pour cela, il y a une série de questions que je vais énumérer. Elles feront connaître la personne au triple point de vue *naturel*, *ascétique*, *mystique*. Cette enquête se trouve faite d'avance par l'Église, lorsqu'il s'agit d'une personne canonisée.

8. — 1° Quelles sont les **qualités naturelles** de cette personne, ou au contraire ses défauts naturels, sous le rapport *physique*, *intellectuel* et surtout *moral*.

Passe-t-elle, auprès de ceux qui l'ont connue à différentes époques, pour être sincère, douée d'une imagination calme et d'un bon jugement, se guidant par la raison et non par des impressions ? — Ne lui arrive-t-il pas, au contraire, d'exagérer ses récits ou même d'en inventer ? N'a-t-elle pas l'esprit affaibli par les maladies, les veilles ou les jeûnes ? etc.

Si ces renseignements sont favorables, ils prouvent avec une certaine probabilité qu'on n'a pas à craindre les principales causes d'erreur énumérées au chapitre précédent. Car les tendances habituelles d'une telle personne sont propres à l'en préserver. Mais une dérogation accidentelle reste possible.

9. — 2° Il y a un renseignement qui se rattache aux qualités intellectuelles. Il est bon de savoir **quel degré d'instruction** a reçu cette personne, quelles lectures elle a faites, et ce qu'elle a pu apprendre par la fréquentation des savants.

Cela permettra parfois de voir que certaines révélations sont moins merveilleuses qu'elles ne semblaient. On était porté à les déclarer surnaturelles parce qu'elles renfermaient une érudition ou une élévation, dont on ne trouvait pas d'autre explication. Seulement il faudrait s'assurer que cette science n'a pas été puisée

dans des livres ou des entretiens de théologiens. Nous avons vu ci-dessus le cas de sainte Hildegarde (ch. XXI, 26).

10. — Autre application. Pour prouver que les révélations de **Marie d'Agréda** sont divines, on a dit qu'elle était, comme elle le répète elle-même, une fille ignorante. Mais elle avait de la lecture. Elle connaissait fort bien la Bible, qu'elle cite continuellement et qu'elle commente. Le cardinal Gotti a montré aussi que plusieurs de ses récits sont empruntés à un livre apocryphe (ou remanié) du **xv^e siècle**, les *Ravissements du bienheureux Amédée* (1), et à un autre, faussement attribué à S^t Jérôme, le traité *De la Nativité de la Vierge*.

Son historien nous dit « qu'ayant ramassé divers traités de cette dévotion [à Marie], elle se trouva une nuit avec un désir véhément d'en composer un elle-même » (ch. XIX). Elle avoue l'aide des théologiens : « J'ai recours à mon directeur et à mon père spirituel dans les matières les plus délicates et les plus difficiles » (part. I, n° 24). Quand elle écrivit son livre pour la seconde fois, elle se servit de fragments recueillis par son second confesseur « qui conférait avec elle sur les matières qu'il y trouvait » (*Vie*, ch. XXII).

Il résulte de tout cela que, dans son travail, elle a eu autre chose que des secours surnaturels. Elle exagère en disant : « aucun esprit humain n'aurait pu imaginer cet ouvrage » (part. III, n° 787).

11. — Dans le cas où le voyant a de l'instruction, n'y a-t-il pas du moins probabilité qu'il a subi une action surnaturelle, si la **rédaction** qu'il a faite, sans être aidé, suppose un talent de composition supérieur à celui qu'il manifeste ordinairement ?

Mais on ne peut tirer de là une indication. Car il peut se faire que ces pages plus littéraires soient dues simplement à l'excitation qui accompagne ou suit parfois une vraie grâce surnaturelle. S^{te} Thérèse décrivant l'ivresse où la jetait l'union pleine, dit d'elle-

(1) Franciscain, confesseur de Sixte IV. On y trouve les cieux de cristal. La sœur Marie lui prend notamment cette idée que le corps de Jésus-Christ a été formé par trois gouttes de sang lancées par le cœur de Marie. Je ne relèverai que deux erreurs physiologiques d'une telle doctrine. Elle suppose d'abord qu'on ignorait encore à Agréda la circulation du sang dont la découverte était récente (1628). Du moment que tout le sang passe par le cœur, une émission faite par cet organe n'est plus un privilège, et il n'y a plus de raison de nous la présenter comme un symbole merveilleux des sentiments de Marie. Ensuite il y a là une erreur sur le rôle du sang. Pas plus que le lait, il n'a le pouvoir de créer un tissu, ni de le coordonner d'après un plan ; il sert à nourrir les tissus qui existent. Dieu ne peut trouver d'utilité à changer là le cours de la nature.

même : « Je connais une personne qui... improvisait alors des vers pleins de sentiment ; ce n'était pas un travail de son esprit, mais une plainte qu'elle adressait à Dieu » (*Vie*, ch. XVI). La sainte a la sagesse de ne pas prétendre que c'est Dieu qui lui dicte ses vers ; c'est sa pieuse ivresse. Ainsi le talent de rédaction de certains passages n'est pas une preuve évidente que Dieu les ait révélés.

12. — 3^e Quelles sont les différentes vertus de cette personne ? Quel a été son niveau d'ensemble au point de vue de la perfection, soit avant les révélations, soit depuis ?

Si, **avant** les révélations, la personne était vicieuse, et surtout d'une conduite scandaleuse, il n'est pas probable que Dieu l'ait choisie pour lui accorder sa faveur, sauf pour la convertir. D'autre part, l'expérience semble prouver que Dieu s'est quelquefois manifesté à des personnes simples, de vertu assez ordinaire, pour fonder un pèlerinage ou donner l'idée d'une œuvre utile. Ainsi, au début de certaines révélations spéciales, il peut se faire qu'une piété ordinaire soit suffisante.

13. — Le point important, c'est de savoir si la vertu a beaucoup progressé **après** les révélations.

Si on a observé un grand progrès dans la sanctification, si de plus on peut l'attribuer aux révélations et non pas simplement à d'autres grâces, il y a une forte probabilité en leur faveur. Ce n'est pas une certitude, puisque, comme on l'a vu précédemment, des saints canonisés se sont parfois trompés.

Si, au contraire, le voyant est resté à un niveau médiocre comme vertu, ses visions doivent être tenues pour suspectes. Des moyens aussi extraordinaires ne sont pas faits pour aboutir à une abnégation ordinaire.

Lopez Ezquerria dit à ce sujet : « Toutes les communications passives et extraordinaires qui proviennent du bon esprit... produisent une excitation efficace aux bonnes œuvres... et l'âme sent que ce mouvement vient, non d'elle-même, mais de la vertu divine. Elle sent dans ses puissances comme une vie débordante qui la détourne des créatures et la tourne vers Dieu et les grandes actions. Cette motion, excitation, impulsion, est appelée par les mystiques don d'excitation. Ce don accompagne plus ou moins toutes les faveurs surnaturelles et mouvements infus ; et sans qu'il y ait jamais exception. Par contre, le démon ne produit aucune

vision ou illusion sans qu'il ne finisse par y avoir un violent penchant au mal. On peut ne pas s'en apercevoir tout d'abord; mais bientôt il se montre ouvertement avec ses effets » (*Lucerna*, tr. 4, n° 178).

14. — L'auteur cité vient de nous dire que les mauvaises tentations venant du démon pouvaient ne pas se manifester au premier abord. Ce que le démon ne peut pas faire, c'est de pousser aux vertus solides d'une **manière vraie et durable**. Mais il peut, par ruse, feindre quelque temps de les encourager, à condition de les faire mal appliquer, de jeter dans des exagérations ou des bizarreries. Pourvu qu'il arrive à une fin mauvaise, le chemin lui importe peu.

Sous son influence, les pénitences corporelles seront poussées jusqu'à ruiner la santé (1); elles seront accompagnées de désobéissance, mèneront au dégoût ou rendront ridicule. La pureté de conscience dégénérera en scrupule, l'humilité en paresse ou découragement; le zèle deviendra indiscret.

Dans l'histoire des saints, on voit que, plus d'une fois, Satan a donné aux contemplatifs de hautes idées de la vie active pour les détourner de l'état qu'ils avaient embrassé et où ils se sanctifiaient. C'était pour les jeter dans des aventures sans issue. Par contre, il représentera les joies de la solitude à ceux qui réussissent dans l'enseignement ou le soin des malades. Il essaie de les faire changer de voie à un âge où on ne le peut plus. Dans tous ces cas, on arrive plus ou moins vite à reconnaître l'arbre par ses fruits.

15. — On a un **exemple** d'une de ces ruses de Satan, dans la vie du B^{eux} **Jourdain de Saxe**, second général des Dominicains. Traversant les Alpes, il fut pris d'une fièvre violente. Il était accompagné d'un prieur, versé dans la médecine, à qui il avait accordé le droit de lui commander en cette circonstance, et qui lui ordonna de se coucher sur un lit de plumes. Le démon voulant

(1) Dans les Vies de saints, par exemple, dans celle du B^{eux} curé d'Ars, on voit des jeûnes et privations de sommeil qui, pour beaucoup d'entre nous, seraient indécents. Ils nous enlèveraient nos forces, et, ce qui est plus grave, affaibliraient nos facultés. On a même vu des saints rester plusieurs semaines sans manger. D'où vient cette différence de conduite à établir entre eux et nous? C'est que Dieu leur donne un secours miraculeux, dont ils se rendent compte. Ils savent qu'ils peuvent aller jusqu'à tel point, *physiquement et moralement*; soit qu'ils aient reçu une lumière extraordinaire, soit qu'ils se soient livrés à une suite d'essais, comme le conseille S^t Ignace dans ses *Règles de tempérance* (Règle 4).

augmenter la maladie du bienheureux, pour empêcher ses prédications, lui apparut pendant la nuit sous la forme d'un ange, lui reprocha sévèrement sa délicatesse et le décida à s'étendre sur la terre. Le lendemain, le médecin renouvela son ordre. La nuit suivante, nouvelle apparition de l'ange. Le malade céda encore à ses injonctions. Une troisième fois, le médecin commanda. L'ange revint aussi. Mais, cette fois, le bienheureux avait compris que l'obéissance était seule une voie sûre. Il cracha au visage de l'apparition, ce qui la mit en fuite (Bolland., 13 février, *Vie*, par Cantimpré, n° 5; et Amort, l. I, c. VIII, d'après Castaldo, O. P.).

16. — Parmi les vertus que la révélation doit apporter avec elle, celle qui doit briller en première ligne et sur laquelle il est capital de se renseigner, c'est l'**humilité**. C'est celle qui est la plus contraire à notre nature et dont Satan a le plus d'horreur.

Si cette vertu est véritable, elle ne peut venir que de Dieu, et elle est un signe très favorable. C'est ce qui a fait dire à Gerson, en exagérant un peu la valeur de ce signe pris isolément : « Pour décider de la valeur de la monnaie spirituelle, voici le signe premier et principal : quelle que soit l'œuvre qu'il s'agit de juger, avertissements intérieurs, instincts entraînants, amour extatique, contemplations, ravissements, si l'humilité la précède, l'accompagne et la suit, sans aucun élément contraire, vous pouvez être sûr que cette œuvre vient de Dieu ou du bon ange [du moins en partie] » (*De distinct. ver. vision.*, sign. 4).

L'orgueil est au contraire une marque de l'illusion diabolique ou de l'imposture (1). Il se manifeste par le mépris du prochain, l'esprit d'indépendance par rapport aux supérieurs et directeurs, l'entêtement dans la manière de voir, le refus de subir les examens nécessaires, et la colère.

C'est un signe d'orgueil et dès lors d'illusion d'avoir la démanigaison de divulguer les grâces que l'on croit recevoir. L'humilité porte à les cacher, sauf les cas assez rares d'utilité véritable.

17. — 4^e Quelles grâces extraordinaires d'**union** avec Dieu cette personne croit-elle avoir reçues précédemment et quels jugements en a-t-on porté?

(1) S^{te} Thérèse : « L'âme reçoit-elle des faveurs et des caresses, elle doit examiner attentivement si elle en conçoit quelque sentiment de propre estime. Et si elle ne se confond pas d'autant plus que les paroles qu'elle entend sont plus tendres, elle doit être assurée qu'elles ne viennent point de l'esprit de Dieu » (*Château*, 6, ch. III).

Si elle a eu seulement de grands sentiments d'amour de Dieu, ou même de l'oraison de quiétude, il faudra généralement rester dans le doute au sujet de ses révélations et visions; surtout si elles sont fréquentes. Sauf des cas exceptionnels, ces grâces ne sont accordées que lorsqu'on est beaucoup plus avancé dans l'oraison (1).

Si au contraire la personne est arrivée jusqu'à l'extase, il y a probabilité en faveur de la révélation, mais pas davantage, puisque des saints extatiques ont eu parfois des illusions, et que leur imagination a ajouté son action soit pendant, soit après la visite divine.

18. — 5° De même quelles **révélations** ou visions cette personne croit-elle avoir eues précédemment et quel jugement en a-t-on porté? A-t-elle fait des **prédications**? Étaient-elles toutes clairement exprimées et clairement réalisées, sans avoir besoin de recourir à des subtilités d'interprétation?

19. — Si une *prédiction* isolée s'est *réalisée*, on n'a parfois qu'une probabilité qu'elle soit divine, même s'il s'agit d'événements humains dépendant du libre arbitre. Car elle a pu être lancée au hasard et se vérifier de même. Puis le démon conjecture beaucoup d'événements futurs, parce qu'il connaît la marche habituelle des volontés divines et humaines dans des circonstances semblables. Il a surtout des chances de tomber juste, quand il s'agit des masses populaires, qui souvent se laissent entraîner par des instincts irréflechis qu'on peut prévoir. Enfin le démon, après voir annoncé un événement fâcheux, peut aider à sa réalisation. (Voir S^t Jean de la Croix, *Montée*, l. II, ch. XXI).

20. — On a l'exemple d'une prophétie, en partie vraie, qui par sa **partie fausse**, eut de fâcheuses conséquences à la fin du Grand Schisme d'occident. Benoît XIII, le dernier des papes d'Avignon, fuyait par mer en Espagne (2). Le P. Nider, O. P., raconte : « qu'alors, dans une ville du littoral, l'abbé d'un monastère prévint les habitants de se tenir prêts à recevoir le pape. On se moqua d'une prédiction aussi invraisemblable. Mais le vent ayant changé subitement, fit rétrograder de six milles le navire du pape et le

(1) On m'a cité deux personnes qui, depuis longtemps, reçoivent des visions et paroles de Notre-Seigneur, et qui pourtant n'ont jamais, ce semble, éprouvé l'union mystique ni avec Dieu ni avec sa sainte Humanité.

(2) Il s'agit probablement du premier voyage (1408). Le pape se rendait d'Italie à Port-Vendres, qui, comme le Roussillon, appartenait alors à l'Espagne.

força à rentrer dans le port dont il s'agit. Benoît demanda à l'abbé comment il avait su d'avance son arrivée. Celui-ci répondit qu'il avait lu récemment cette prophétie dans un livre. Il y était dit, de plus, que le même pape triompherait de toutes les oppositions, reviendrait à Rome et y jouirait en paix du pouvoir. Voyant que le commencement de la prédiction était accompli, Benoît y prit confiance, repoussa la citation envoyée par le concile de Constance, fut déposé et excommunié, et mourut en exil dans l'île de Péniscola (1422) (Cité par Amort, part. II, préface).

21. — Supposons maintenant que les prédictions ne se réalisent pas, et qu'on n'ait pas de sérieuses raisons de les croire conditionnelles, il est à croire qu'elles ne sont pas divines.

Les **faux prophètes** ne se laissent pas facilement décourager par leurs insuccès répétés. Ils trouvent toujours de bonnes raisons pour les expliquer, ou ils prétendent que l'événement n'est que retardé! Au besoin, ils se font confirmer leur dire par quelque révélation nouvelle.

22. — 6° Cette personne a-t-elle eu de grandes **épreuves** avant ou après les révélations : maladies, contradictions, insuccès ou retards dans certaines entreprises qu'elle avait à cœur, etc.?

La vie des saints est pleine de ces épreuves. Il est presque impossible que les croix n'accompagnent pas les grâces extraordinaires. Car les unes et les autres sont une marque de l'amitié de Dieu, et chacune est une préparation à l'autre. Si donc une personne placée dans la voie des révélations n'avait pas de croix, cette voie serait suspecte.

23. — Il y a surtout une épreuve qui accompagne comme forcément ces voies extraordinaires. Ceux qui ont la confiance de ces voies, et à plus forte raison le public, s'il en entend parler, seront portés à se montrer **sceptiques ou hostiles**. « Pourquoi, disent-ils, cela arrive-t-il à cette personne plutôt qu'à d'autres, plus vertueuses? Tout vient de son imagination! Nous n'avions pas besoin qu'on vint nous embarrasser avec ces problèmes difficiles et peut-être insolubles. »

Ces critiques et ces doutes sont une excellente pierre de touche pour juger de l'humilité du voyant, de sa patience et de sa confiance en Dieu. S'il est peu avancé, il proférera en face des oppositions des paroles d'irritation ou de découragement; sinon, il ne s'étonnera pas des lenteurs divines, et dans une paix parfaite, il

continuera à espérer que les desseins de Dieu s'accompliront tôt ou tard.

24. — On a un bel **exemple** de cette **longanimité** dans la ^{Bonne} Julienne, prieure cistercienne du Mont Cornillon, près de Liège (1192-1258). Elle fut choisie par Dieu pour faire instituer dans l'Eglise la Fête du Saint-Sacrement. On peut dire que toute sa vie se passa à attendre l'heure de Dieu, mais sans voir le succès. Ses visions sur ce sujet commencent deux ans après son entrée au noviciat; elle n'avait que seize ans (1208). C'est seulement vingt-deux ans après (vers 1230) qu'elle ose soumettre son projet à un groupe de savants théologiens. Ils l'approuvent; mais ses adversaires se vengent de ses réformes en faisant piller son monastère par la populace. Seize ans après (1246), le succès semble enfin apparaître, car l'évêque de Liège institue la fête dans son diocèse. Mais il meurt la même année, et une seule église, la collégiale de Saint-Martin, tient compte de son mandement. Le monastère est de nouveau pillé. La bienheureuse, calomniée, est obligée de le quitter; elle erre çà et là pendant les vingt dernières années de sa vie et meurt à soixante-six ans, après une attente inutile de cinquante ans. Tout semblait perdu; mais un ancien archidiacre de Liège, qui jadis avait fait partie du groupe de théologiens ci-dessus mentionnés, devint pape sous le nom d'Urbain IV. Six ans après la mort de la bienheureuse, dans la bulle de 1264, il institua la Fête-Dieu pour toute la chrétienté, et en fit composer l'office par St Thomas d'Aquin. Cependant tout n'était pas encore fini. Car les guerres qui agitèrent l'Italie firent longtemps oublier cette bulle. Enfin, en 1316, Jean XXIII célébra solennellement la fête. Plus d'un siècle s'était écoulé depuis le commencement des révélations! (Voir la *Vie*, par Le Pas; Desclée, 1893).

25. — Les âmes saintes à qui Dieu donne une mission utile à l'Eglise n'ont pas toutes à subir ainsi le long **supplice de l'attente**. Mais elles ont d'autres épreuves.

Comme exemple de succès rapide, on peut citer la sœur Catherine Labouré, fille de la Charité. Elle vit frapper en 1832 la *Médaille miraculeuse* que ses visions lui avaient fait connaître depuis deux ans seulement (novembre 1830); et elle assista à sa diffusion pendant quarante-quatre ans (1876), sans, bien entendu, être connue.

Il en fut de même de la sœur Apolline Andriveau, également

fille de la Charité. Elle eut en 1846 les révélations sur le scapulaire de la Passion. Dès l'année suivante, Pie IX institua cette dévotion. La sœur ne mourut que quarante-sept ans après (1894).

26. — 7° La personne a-t-elle pris **trois précautions** regardées comme indispensables pour éviter les illusions : a) craindre d'être trompée; b) être très ouverte avec les directeurs, et c) ne pas désirer les révélations?

27. — a) Il est clair d'abord que se croire à **l'abri des illusions**, est une excellente disposition pour en avoir. L'âme est alors comme une ville qui ne prend aucune précaution contre l'ennemi qui la surveille.

Marie d'Agréda ne paraît point pénétrée de cette crainte. Tout au contraire, elle entend qu'on ne doute pas de ses moindres révélations. Elle affirme que Dieu lui a dit : « Je ne veux pas qu'on regarde ces révélations comme des opinions, ou de simples visions, mais comme une *vérité certaine* » (part. I, n° 10). La S^{te} Vierge aurait parlé dans le même sens : « Il n'y a rien du *vôtre* dans cette histoire; et vous ne devez pas plus vous l'attribuer qu'à la *plume avec laquelle vous l'écrivez*. Vous n'êtes que l'instrument de la main du Seigneur... Si quelqu'un n'ajoute pas foi à ce que vous écrivez, ce ne sera pas vous qu'il offensera, mais moi et mes paroles qu'il *outragera* » (part. III, n° 621. Dans la traduction, n° 619; et *Lettre à ses religieuses*, n° 9). Ainsi la sœur Marie se croit fermement à l'abri de toute erreur, et il y a péché à ne pas partager sa conviction!

28. — b) **L'ouverture de conscience** est nécessaire. En des matières si difficiles, on ne doit pas être juge et partie. Le démon détourne de cette sincérité, car, dit St Ignace, il craint de voir ses ruses découvertes (*Règles du discernement*, I, 10) et il a horreur d'un tel acte d'humilité.

En revanche, il nous pousse à nous ouvrir sans réflexion à des amis qui n'ont aucune autorité sur nous, ce qui nous permet de laisser leurs avis de côté, s'ils ne nous plaisent pas.

Au contraire, les âmes humbles fuient le plus possible la publicité.

29. — c) **Le désir des révélations** expose aussi à être trompé. Il fait trouver mille subtilités pour justifier les visions que l'on croit avoir eues et excite l'imagination à en inventer de nouvelles.

S^t Augustin raconte que sa mère, S^{te} Monique, faillit tomber par là dans l'illusion. Comme elle travaillait à le convertir et à le marier, elle désirait savoir par révélation quelle serait l'issue de ses démarches. Il en résulta de fausses visions. Heureusement qu'auparavant elle en avait eu de véritables; elle aperçut que celles-ci différaient des autres par « je ne sais quel goût, difficile à expliquer », et elle put rejeter ces vaines apparences (*Confess.*, l. VI, c. XIII).

30. — Il suit de là qu'en général une révélation doit être regardée comme suspecte si elle a été désirée. Je dis : en général; car exceptionnellement il peut arriver que ce désir ait été inspiré par le Saint-Esprit et clairement reconnu comme tel.

31. — On regarde comme un signe défavorable à Marie d'Aggréda son désir de connaître par révélation les événements qu'elle raconte. Souvent même il s'agit, dit le cardinal Gotti, de questions de pure curiosité, ne servant en rien à la perfection » (2^{de} censure présentée à Clément XII; citée par M^{re} Chaillot). On en trouvera des exemples dans *La Cité mystique*, part. I, n^{os} 4, 33, 52 (où elle se préoccupe d'une question d'école : l'ordre des décrets divins), 73, 242, 353 (elle veut savoir si, dans son enfance, Marie avait faim, et comment elle demandait ses aliments, si elle était emmaillottée, si elle pleurait, si on la traitait comme une grande personne!); part. II, n^{os} 298, 647.

Loin de reprendre la sœur, ses confesseurs lui ordonnaient parfois ces demandes indiscretes : part. II, n^o 138 (ils veulent savoir si la chronologie du martyrologe romain est exacte), 477 (ils veulent connaître certaines particularités de la naissance de Jésus-Christ), 211 (il s'agit de savoir l'emplacement de la maison de S^{te} Elisabeth).

§ 3. — Neuf espèces de renseignements à se procurer sur la révélation considérée en elle-même, ou dans les circonstances qui l'ont accompagnée.

32. — 1^o A-t-on un texte absolument authentique? N'en a-t-on pas corrigé certaines expressions, comme inexactes ou obscures, ou même n'a-t-on pas supprimé certains passages? Ce serait acceptable, si on n'avait à chercher que l'édification du

public. Mais il en est autrement au point de vue du jugement à porter; c'est se priver de données très importantes.

Au lieu de retrancher n'a-t-on pas, au contraire, ajouté à la révélation? Par exemple, pour donner du crédit à certaines doctrines? Ce qui serait une vraie falsification.

33. — 2^o La révélation s'accorde-t-elle pleinement avec les dogmes et enseignements de l'Église, et aussi avec les affirmations certaines de l'histoire et des sciences?

Il suffit qu'en fait de dogme, un seul point certain soit contredit, comme cela est arrivé maintes fois dans les communications faites aux spirites, pour que l'on puisse affirmer que celui qui parle n'est pas un envoyé de Dieu.

Si, au contraire, une révélation ne contient aucune erreur, on ne peut tirer de ce fait aucune conclusion. L'esprit humain peut se tenir prudemment dans les limites des vérités reçues. Le démon peut se contenir pendant quelque temps, se donner des airs de vérité comme de sainteté, afin d'inspirer confiance. Il ressemble aux joueurs qui comptent tricher; ils commencent par faire gagner leurs partenaires, pour leur faire perdre ensuite dix fois plus. Quelques concessions faites à la vérité ne lui coûtent pas pour arriver à insinuer une erreur. C'est ainsi que, dans les révélations des spirites, on trouve parfois des pages exactes et (quoique plus rarement) d'une pensée élevée; mais un dogme y sera nié. Si ce piège réussit, le démon ira plus loin et enseignera d'autres erreurs.

34. — 3^o La révélation ne renferme-t-elle aucun enseignement ou n'est-elle accompagnée d'aucune action contraire à la décence et aux bonnes mœurs?

Dans toute vision divine, la convenance préside à la tenue, aux gestes et aux paroles (ch. XX, 38).

On ne saurait croire à quelles aberrations certaines personnes mal équilibrées sont arrivées, par l'ignorance de cette règle, et de quelle sottise façon elles comprenaient la familiarité avec Notre-Seigneur.

Si, par exemple, ainsi que le cas s'est présenté, une apparition qui se donne pour être celle du Christ, se produisait sans vêtements ou sans l'équivalent, on peut affirmer qu'elle n'est pas divine. Sur ce sujet, voir S^t Bonaventure (*Du progrès des religieux*, l. II, ch. LXXVI, alias LXXV). A plus forte raison l'action du démon est indubitable s'il y a des paroles ou actions offensant